

GB-A Recensement de données

Version 03/2026

Données générales

Instructions essentielles pour compléter le document GB-A Recensement de données

Tous les montants doivent être indiqués en CHF.

Tous les montants du compte de résultats doivent être indiqués pour une période de 12 mois à la date de référence du 31.12.2025. Tous les autres montants doivent être indiqués à la date de référence du 31.12.2025.

La fortune du fonds doit être indiquée sous forme de fortune nette du fonds.

Seules les activités effectivement exercées au cours de l'année de référence 2025 doivent être mentionnées dans la collecte de données. Il ne faut pas indiquer les activités qui peuvent être exercées potentiellement.

En raison du délai de production au 31 mai, les données recueillies peuvent aussi être des données non vérifiées. Nous devons être informés des adaptations uniquement si celles-ci sont importantes, c.-à-d. si elles modifient de manière importante l'image d'ensemble ou les activités commerciales.

Vous trouverez également les indications concernant le traitement dans le formulaire, en cliquant sur les icônes d'information.

Vous trouverez également des messages techniques en rouge et en orange dans le formulaire. Les messages rouges sont des erreurs de validation où un champ obligatoire n'a pas été saisi ou une valeur incorrecte a été saisie et doit être corrigée. Veuillez vérifier ces messages. Le formulaire ne peut pas être finalisé avant cela. Les messages orange indiquent des erreurs possibles. Veuillez vérifier vos données. Si vous êtes sûr que votre saisie est correcte, le formulaire peut néanmoins être finalisé.

Institut

FINMA-ID

FINMA Agrément

Nom de la personne de contact

Numéro de téléphone

Email

A. Données financières

1 Revenu brut

2 Total des frais fixes (selon l'art. 44 al. 1 OEFin en relation avec l'art. 44 al. 4 et 5 OEFin)

- 3 Total des composantes salariales variables
CHF
- 4 Bénéfice annuel / perte annuelle (avant résultats hors exploitation/extraordinaires et impôts)
CHF
- 5 Bénéfice annuel/ perte annuelle
CHF
- 6 Dividendes versés
 Oui Non
- 7 Montant total des dividendes versés
CHF
- 8 Montant des fonds propres
CHF
- 9 Y a-t-il une situation de perte de capital ou de surendettement (725 CO) en cours d'exercice (indépendamment d'une perte ou d'un bénéfice)?
 Oui Non
- 10 Provisions
CHF
- 11 Engagements conditionnels
 Oui Non
- 12 Montant des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels) selon les comptes annuels
CHF
- 13 Montant des participations selon les comptes annuels
CHF
- 14 Montant des prêts accordés aux actionnaires et autres parties liées ou aux sociétés qu'ils contrôlent
CHF
- 15 Fonds propres exigibles (selon l'art. 59 OEFin)
CHF
- 16 Fonds propres disponibles (selon l'art. 60 ss OEFin)
CHF
- 17 Fonds propres exigibles (selon l'art. 44 OEFin)
CHF
- 18 Fonds propres disponibles (selon l'art. 45 ss OEFin)
CHF
- 19 Assurance responsabilité civile professionnelle (selon l'art. 44 al. 2 lit. b OEFin)
 Oui Non

20 Montant de l'assurance responsabilité civile professionnelle

CHF

21 Taux d'occupation total des collaborateurs en équivalent temps plein (en tenant compte du temps partiel)

%

22 Nombre de collaborateurs (indépendamment de leur taux d'occupation)

23 Taux d'occupation total des collaborateurs, en équivalent temps plein, dans le domaine de la gestion des risques (y compris outsourcing)

%

24 Taux d'occupation total des collaborateurs, en équivalent temps plein, dans le domaine de la compliance (y compris outsourcing)

%

B. Données concernant les placements collectifs de capitaux suisses administrés

25 Fortune totale de placements collectifs de capitaux suisses administrée par la direction du fonds (fortune nette du fonds)

CHF

26 Nombre de placements collectifs de capitaux suisses administrés

27 Total des revenus provenant de l'administration de placements collectifs suisses

CHF

28 Fortune totale des fonds administrés pour des SICAV, des SCmPC ou des directions de fonds externes (fortune nette du fonds)

CHF

29 Nombre de fonds administrés pour des SICAV, des SCmPC ou des directions de fonds externes

30 Quels sont les services fournis à des tiers dans le domaine de l'administration de placements collectifs suisses ?

- Calcul de la valeur nette d'inventaire
- Détermination des prix d'émission et de rachat
- Etablissement de la comptabilité
- Autres activités (Veuillez préciser)

31 Quelles autres activités la société fournit-elle à des tiers dans le domaine de l'administration de placements collectifs suisses ?

32 Revenus provenant des services fournis à des tiers dans le domaine de l'administration de placements collectifs suisses

CHF

33 Fortune totale des fonds L-QIF administrés (fortune nette du fonds)

CHF

34 Nombre de L-QIF administrés

C. Données concernant les placements collectifs de capitaux gérés (Asset Management)

Il doit être répondu à cette section du questionnaire lorsque la société gère des placements collectifs suisses ou étrangers dans le sens d'une gestion de portefeuille qui prend la décision de placement. On fait une distinction entre placements collectifs suisses (C.1) et étrangers (C.2).

35 La société gère-t-elle des placements collectifs suisses ?

Oui Non

36 La société gère-t-elle des placements collectifs étrangers ?

Oui Non

37 L'établissement gère-t-il des stratégies investissant dans des small et/ou mid-cap dans le cadre des placements collectifs de capitaux ?

Oui Non

38 Fortune totale gérée au travers de stratégies small et/ou mid-cap

CHF

39 L'établissement gère-t-il des stratégies investissant dans du private debt dans le cadre des placements collectifs de capitaux ?

Oui Non

40 Fortune totale gérée par des stratégies investissant dans du private debt

CHF

41 Des produits structurés (y compris les certificats à gestion active (« Actively Managed Certificates », AMC)) et/ou d'autres instruments de placement à caractère dérivé sont-ils utilisés dans les placements collectifs de capitaux gérés ?

Oui Non

42 Valeur totale des produits structurés utilisés (incl. AMC) dans les portefeuilles des placements collectifs de capitaux gérés

CHF

43 Des cryptoactifs sont-ils utilisés dans les placements collectifs gérés ?

Oui Non

44 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les placements collectifs de capitaux gérés.

CHF

45 dont directement en jetons

CHF

46 dont indirectement en jetons (par ex. via des fonds, ETP, ETF)

CHF

47 Types de jetons, à sélectionner:

- Jetons de paiement
- Jetons d'investissement
- Jetons d'utilité

48 Valeur totale des actifs basés sur des cryptomonnaies investis dans les portefeuilles des placements collectifs de capitaux gérés auprès de dépositaires suisses

CHF

49 Valeur totale des actifs basés sur des cryptomonnaies investis dans les portefeuilles des placements collectifs de capitaux gérés auprès de dépositaires étrangers soumis à une surveillance prudentielle et bénéficiant d'une protection en cas d'insolvabilité

CHF

50 Valeur totale des actifs basés sur des cryptomonnaies investis dans les portefeuilles des placements collectifs de capitaux gérés auprès des autres dépositaires étrangers

CHF

51 Des L-QIF sont-ils gérés ?

- Oui Non

52 Fortune totale des L-QIF gérés par la société (fortune nette du fonds)

CHF

53 Nombre de L-QIF gérés

C.1 Données concernant les placements collectifs suisses gérés (Asset Management)

54 Fortune globale de placements collectifs de capitaux suisses gérée par la société (fortune nette du fonds)

CHF

55 Total de la fortune des placements collectifs suisses y compris avec l'effet de levier (équivalent de sous-jacents au sens de l'art. 24 al. 2 let. a ch. 1 LEFin)

CHF

56 Nombre de placements collectifs suisses gérés

57 Des conseillers en placement sont-ils consultés pour les placements collectifs suisses ?

- Oui Non

58 Nombre de conseillers consultés

59 Total de la fortune des placements collectifs suisses gérés qui est investie dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe

CHF

60 Total de la fortune des placements collectifs suisses gérés qui est investie dans des autres placements gérés ou administrés par la société elle-même

CHF

- 61 Revenus provenant des commissions de gestion des placements collectifs suisses (management fees)
- 62 Revenus provenant des commissions de performance (performance fees) des placements collectifs suisses
- 63 La gestion des placements collectifs est-elle (sous-)déléguée à un institut à l'étranger ?
 Oui Non
- 64 Pays de domicile de l'institut étranger, dont la gestion des placements collectifs est (sous-)déléguée?

N°	Domicile(s)	Fortune nette du placement collectif
<input type="text"/>	<input type="text"/>	CHF

C.2 Données concernant les placements collectifs étrangers gérés (Asset Management)

- 65 Fortune globale de placements collectifs de capitaux étrangers gérée par la société (fortune nette du fonds)
- 66 Total de la fortune des placements collectifs étrangers y compris avec l'effet de levier
- 67 Nombre de placements collectifs étrangers gérés, par compartiment
- 68 Des conseillers en placement sont-ils consultés pour les placements collectifs étrangers ?
 Oui Non
- 69 Nombre de conseillers consultés
- 70 Total de la fortune des placements collectifs étrangers gérés qui est investie dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe
- 71 Total de la fortune des placements collectifs étrangers gérés qui est investie dans des autres placements gérés ou administré par la société elle-même
- Domicile(s) des placements collectifs étrangers gérés, cocher ce qui convient:
- UE/EEE, Royaume-Uni, Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande
 - Asie (hors Japon, Corée du Sud et Asie centrale)
 - Amérique latine, Afrique, Europe de l'Est, Proche-Orient, Moyen-Orient, Asie centrale
 - Caraïbes et Atlantique (Îles Caïmans, Îles Vierges britanniques, Bermudes, Bahamas)
 - Autres pays
- 72 Revenus provenant des commissions de gestion (management fees) des placements collectifs étrangers

73 Revenus provenant des commissions de performance (performance fees) des placements collectifs étrangers

CHF

D. Données concernant les placements collectifs de capitaux sous mandat de conseil (Advisory)

Les questions suivantes portent sur l'activité de conseil en placement pour les placements collectifs. On fait une distinction entre placements collectifs suisses (D.1) et étrangers (D.2).

74 La société est-elle active dans le conseil pour des placements collectifs suisses ?
 Oui Non

75 La société est-elle active dans le conseil pour des placements collectifs étrangers ?
 Oui Non

D.1 Données concernant les mandats de conseil (Advisory) pour les placements collectifs suisses

76 Fortune globale de placements collectifs de capitaux suisses gérés par le biais de mandats de conseil (conseil en placement) (fortune nette du fonds)

CHF

77 Nombre de placements collectifs suisses pour lesquels il existe un mandat de conseil

78 Total des actifs sous mandat de conseil en faveur d'entités intragroupe

CHF

79 Revenus provenant de mandats de conseil

CHF

D.2 Données concernant les mandats de conseil (Advisory) pour les placements collectifs étrangers

80 Fortune globale de placements collectifs de capitaux étrangers gérés par le biais de mandats de conseil (conseil en placement) (fortune nette du fonds)

CHF

81 Nombre de placements collectifs étrangers pour lesquels il existe un mandat de conseil

82 Total des actifs sous mandat de conseil en faveur d'entités intragroupe

CHF

83 Revenus provenant de mandats de conseil

CHF

E. Données concernant la gestion de fortune individuelle

Les questions suivantes concernent l'activité de gestion de fortune individuelle. On fait une distinction entre clients professionnels et institutionnels suisses (E.1) et étrangers (E.2) et clients privés suisses (E.3) et étrangers (E.4). La gestion de fortune pour les institutions de prévoyance au sens de l'art. 34 OEFin (institutions de prévoyance réenregistrées et non enregistrées, fonds de bienfaisance patronaux, fondations de placement, fondations du pilier 3a, fondations de libre passage) doit être couverte aussi bien dans cette section que dans la section J.

- 84 La société est-elle active dans la gestion de fortune individuelle pour une clientèle institutionnelle ?
 Oui Non
- 85 La société est-elle active dans la gestion de fortune individuelle pour une clientèle professionnelle ?
 Oui Non
- 86 La société est-elle active dans la gestion de fortune individuelle pour une clientèle privée ?
 Oui Non

E.1 Clients professionnels et institutionnels suisses (hors placements collectifs)

- 87 Total des actifs gérés
- 88 Total des actifs gérés en faveur d'entités intragroupe
- 89 Total des actifs investis dans des placements collectifs gérés ou conseillés par la société
- 90 Total des actifs gérés, qui sont investis dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe
- 91 Total des revenus provenant des commissions de gestion de fortune individuelle
- 92 Total des revenus provenant des commissions de performance
- 93 Nombre de clients professionnels et institutionnels suisses dont la fortune est sous mandat de gestion
- 94 dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 95 Type(s) de client, cocher la case correspondante
- Banques / Maisons de titres
 - Assurances
 - Caisses de pension
 - Fondations de placement
 - Fondations collectives
 - Sociétés d'investissement
 - Portefeuilles collectifs internes
 - Autres clients professionnels et/ou institutionnels

- 96 Les clients professionnels suisses comprennent-ils également des clients privés fortunés qui ont déclaré un opting-out en vertu de l'art. 5 LSFIn ?
- 97 Nombre de clients privés fortunés
- 98 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels suisses ?
 Oui Non
- 99 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 100 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 101 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels suisses ?
 Oui Non
- 102 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients.
- 103 dont directement en jetons
- 104 dont indirectement en jetons (par ex. via des fonds, ETP, ETF)
- 105 Types de jetons, à sélectionner:
 Jetons de paiement
 Jetons d'investissement
 Jetons d'utilité
- 106 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés auprès de dépositaires suisses
- 107 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés par des dépositaires étrangers soumis à une surveillance prudentielle et offrant une protection contre la faillite
- 108 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés par d'autres dépositaires étrangers
- 109 Des produits private debt sont-ils utilisés (directement ou indirectement (par ex. via des fonds cibles)) pour des clients professionnels et institutionnels suisses?
 Oui Non
- 110 Fortune totale des produits private debt utilisés dans les portefeuilles clients

E.2 Clients professionnels et institutionnels étrangers (hors placements collectifs)

- 111 Total des actifs gérés
- 112 Total des actifs gérés en faveur d'entités intragroupe
- 113 Total des actifs investis dans des placements collectifs gérés ou conseillés par la société
- 114 Total des actifs gérés, qui sont investis dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe
- 115 Total des revenus provenant des commissions de gestion de fortune individuelle
- 116 Total des revenus provenant des commissions de performance
- 117 Nombre de clients professionnels et institutionnels étrangers dont la fortune est sous mandat de gestion
- 118 dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes durant l'année civile
- 119 Type(s) de client, cocher la case correspondante
 Banques / Maisons de titres
 Assurances
 Caisses de pension
 Fondations de placement
 Fondations collectives
 Sociétés d'investissement
 Portefeuilles collectifs internes
 Autres clients professionnels et/ou institutionnels
- 120 Domicile(s) des clients ou des bénéficiaires effectifs, cocher ce qui convient
 UE/EEE, Royaume-Uni, Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande
 Asie (hors Japon, Corée du Sud et Asie centrale)
 Amérique latine, Afrique, Europe de l'Est, Proche-Orient, Moyen-Orient, Asie centrale
 Autres pays
- 121 Les clients professionnels étrangers incluent-ils également des clients privés fortunés qui ont déclaré un opting-out en vertu de l'art. 5 LSFIn ?
- 122 Nombre de clients privés fortunés
- 123 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels étrangers ?
 Oui Non

- 124 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 125 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 126 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels étrangers ?
 Oui Non
- 127 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients.
- 128 dont directement en jetons
- 129 dont indirectement (par ex. via des fonds, ETP, ETF)
- 130 Types de jetons, à sélectionner:
 Jetons de paiement
 Jetons d'investissement
 Jetons d'utilité
- 131 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés auprès de dépositaires suisses
- 132 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés par des dépositaires étrangers soumis à une surveillance prudentielle et offrant une protection contre la faillite
- 133 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés par d'autres dépositaires étrangers
- 134 Des produits private debt sont-ils utilisés (directement ou indirectement (par ex. via des fonds cibles)) pour des clients professionnels et institutionnels étrangers?
 Oui Non
- 135 Fortune totale des produits private debt utilisés dans les portefeuilles clients.

E.3 Clients privés suisses

- 136 Total des actifs gérés
- 137 Total des actifs investis dans des placements collectifs gérés ou conseillés par la société
- 138 Total des actifs gérés, qui sont investis dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe

- 139 Total des revenus provenant de la gestion de fortune individuelle (commissions de gestion)
- 140 Total des revenus provenant des commissions de performance
- 141 Nombre de clients privés suisses dont la fortune est sous mandat de gestion
- 142 dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 143 Groupe(s) de clients, cocher ce qui convient
 Fortune < CHF 100'000
 Fortune de CHF 100'000 à CHF 1'000'000
 Fortune de CHF 1'000'000 à CHF 30'000'000
 Fortune > CHF 30'000'000
- 144 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients privés suisses?
 Oui Non
- 145 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 146 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 147 Des contrats de différence ("CFD") et/ou des options binaires sont-elles utilisées pour des clients privés suisses?
 Oui Non
- 148 Fortune totale des CFD et/ou des options binaires utilisés dans les portefeuilles clients.
- 149 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients privés suisses ?
 Oui Non
- 150 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients.
- 151 dont directement en jetons
- 152 dont indirectement en jetons (par ex. via des fonds, ETP, ETF)
- 153 Types de jetons, à sélectionner:
 Jetons de paiement
 Jetons d'investissement
 Jetons d'utilité
- 154 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés auprès de dépositaires suisses

155 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés par des dépositaires étrangers soumis à une surveillance prudentielle et offrant une protection contre la faillite

CHF

156 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients conservés par d'autres dépositaires étrangers

CHF

157 Des produits private debt sont-ils utilisés (directement ou indirectement (par ex. via des fonds cibles)) pour des clients privés suisses?

Oui Non

158 Fortune totale des produits private debt utilisés dans les portefeuilles clients

CHF

E.4 Clients privés étrangers

159 Total des actifs gérés

CHF

160 Total des actifs investis dans des placements collectifs gérés ou conseillés par la société

CHF

161 Total des actifs gérés qui sont investis dans des instruments financiers émis par la société elle-même ou par une société du groupe

CHF

162 Total des revenus provenant de la gestion de fortune individuelle (commissions de gestion)

CHF

163 Total des revenus provenant des commissions de performance

CHF

164 Nombre de clients privés étrangers dont la fortune est sous mandat de gestion

165 dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile

166 Groupe(s) de clients, cocher ce qui convient

- Fortune < CHF 100'000
- Fortune de CHF 100'000 à CHF 1'000'000
- Fortune de CHF 1'000'000 à CHF 30'000'000
- Fortune > CHF 30'000'000

167 Domicile(s) des clients ou de l'ayant droit économique, cocher ce qui convient

- UE/EEE, Royaume-Uni, Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande
- Asie (hors Japon, Corée du Sud et Asie centrale)
- Amérique latine, Afrique, Europe de l'Est, Proche-Orient, Moyen-Orient, Asie centrale
- Autres pays

- 168 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?
 Oui Non
- 169 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
CHF
- 170 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
CHF
- 171 Des contrats de différence ("CFD") et/ou des options binaires sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?
 Oui Non
- 172 Fortune totale des CFD et/ou des options binaires utilisés dans les portefeuilles clients.
CHF
- 173 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?
 Oui Non
- 174 Fortune totale des cryptoactifs utilisés dans les portefeuilles clients.
CHF
- 175 dont directement en jetons
CHF
- 176 dont indirectement en jetons (par ex. via des fonds, ETP, ETF)
CHF
- 177 Types de jetons, à sélectionner:
 Jetons de paiement
 Jetons d'investissement
 Jetons d'utilité
- 178 dont auprès de dépositaires suisses
CHF
- 179 dont auprès de dépositaires étrangers soumis à une surveillance prudentielle et offrant une protection contre la faillite
CHF
- 180 dont auprès d'autres dépositaires étrangers
CHF
- 181 Des produits private debt sont-ils utilisés (directement ou indirectement (par ex. via des fonds cibles)) pour des clients privés étrangers?
 Oui Non
- 182 Fortune totale des produits private debt utilisés dans les portefeuilles clients
CHF

F. Données concernant les mandats de conseil (Advisory)

Les questions suivantes concernent l'activité de conseil en placement individuel. On fait une distinction entre clients professionnels et institutionnels suisses (F.1) et étrangers (F.2) et clients privés suisses (F.3) et étrangers (F.4). Le conseil en placement pour les institutions de prévoyance au sens de l'art. 34 OEFin (institutions de prévoyance enregistrées et non enregistrées, fonds de bienfaisance patronaux, fondations de placement, fondations du pilier 3a, fondations de libre passage) doit être couvert à la fois par la présente section et par la section J.

- 183 La société a-t-elle des mandats de conseil individuel (Advisory) pour une clientèle institutionnelle ?
 Oui Non
- 184 La société a-t-elle des mandats de conseil individuel (Advisory) pour une clientèle professionnelle ?
 Oui Non
- 185 La société a-t-elle des mandats de conseil individuels (Advisory) pour une clientèle privée ?
 Oui Non

F.1 Clients professionnels et institutionnels suisses

- 186 Total des actifs sous mandat de conseil
- 187 Dont services de conseil en placement de portefeuille
- 188 Total des actifs sous mandat de conseil en faveur d'entités intragroupe
- 189 Total des revenus provenant du conseil aux clients professionnels et institutionnels suisses
- 190 Nombre de clients professionnels et institutionnels suisses dont la fortune est sous mandat de conseil
- 191 Dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 192 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels suisses ?
 Oui Non
- 193 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 194 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 195 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels suisses ?
 Oui Non
- 196 Des produits private debt sont-ils utilisés (directement ou indirectement (par ex. via des fonds cibles)) pour des clients professionnels et institutionnels suisses ?
 Oui Non

F.2 Clients professionnels et institutionnels étrangers

- 197 Total des actifs sous mandat de conseil
- 198 Dont services de conseil en placement de portefeuille
- 199 Total des actifs sous mandat de conseil en faveur d'entités intragroupe
- 200 Total des revenus provenant du conseil en placement aux clients professionnels et institutionnels étrangers
- 201 Nombre de clients professionnels et institutionnels étrangers dont la fortune est sous mandat de conseil
- 202 Dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 203 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels étrangers ?
 Oui Non
- 204 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 205 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 206 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients professionnels et institutionnels étrangers?
 Oui Non
- 207 Des produits private debt sont-ils utilisés (directement ou indirectement (par ex. via des fonds cibles)) pour des clients professionnels et institutionnels étrangers?
 Oui Non

F.3 Clients privés suisses

- 208 Total des actifs sous mandat de conseil
- 209 Dont services de conseil en placement de portefeuille
- 210 Total des revenus provenant du conseil en placement aux clients privés suisses
- 211 Nombre de clients privés suisses dont la fortune est sous mandat de conseil

- 212 Dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 213 Nombre de mandats de conseil dont la fortune est supérieure à CHF 30 millions
- 214 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients privés suisses?
 Oui Non
- 215 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client
- 216 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)
- 217 Des contrats de différence ("CFD") et/ou des options binaires sont-ils utilisés pour des clients privés suisses?
 Oui Non
- 218 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients privés suisses?
 Oui Non
- 219 Des produits private debt sont-ils utilisés (directement ou indirectement (par ex. via des fonds cibles)) pour des clients privés suisses?
 Oui Non

F.4 Clients privés étrangers

- 220 Total des actifs sous mandat de conseil
- 221 Dont services de conseil en placement de portefeuille
- 222 Total des revenus provenant du conseil aux clients privés étrangers
- 223 Nombre de clients privés étrangers dont la fortune est sous mandat de conseil
- 224 Dont nombre de nouvelles relations d'affaires ouvertes dans l'année civile
- 225 Nombre de mandats de conseil d'une taille supérieure à 30 millions de francs
- 226 Des produits structurés (y c. Actively Managed Certificates ("AMC")) et/ou autres instruments de placement présentant des caractéristiques de produit dérivé sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?
 Oui Non
- 227 Total des avoirs des produits structurés utilisés (y c. AMC) dans les portefeuilles client

228 Revenus des produits structurés utilisés (y c. AMC)

CHF

229 Des contrats de différence ("CFD") et/ou des options binaires sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?

Oui Non

230 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des clients privés étrangers?

Oui Non

231 Des produits private debt sont-ils utilisés (directement ou indirectement (par ex. via des fonds cibles)) pour des clients privés suisses?

Oui Non

G.1 Informations sur l'offre d'instruments financiers LSFIn

232 Informations sur l'offre d'instruments financiers LSFIn

- Offre directe à des investisseurs privés
- Offre directe à des investisseurs professionnels
- Offre directe à des investisseurs institutionnels
- Offre indirecte par le biais d'intermédiaires soumis à une surveillance prudentielle (banques (y compris les succursales), négociants en valeurs mobilières, assurances, directions de fonds, gestionnaires de fortune collective, représentants)
- Offre indirecte par le biais d'intermédiaires non soumis à une surveillance prudentielle
- Offre directe à des investisseurs étrangers

233 Revenus provenant de l'offre d'instruments financiers LSFIn

CHF

G.2 Informations sur les activités au sens de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

234 Concernant l'intermédiaire financier, s'agit-il d'une direction de fonds qui gère des comptes de parts?

Oui Non

235 Une des exceptions de l'art. 2 al. 4 LBA s'applique-t-elle?

Oui Non

236 L'établissement est-il soumis aux obligations en lien avec les placements collectifs de capitaux conformément à l'art. 40 al. 1 OBA-FINMA ?

Oui Non

237 L'établissement est-il soumis aux obligations en lien avec les placements collectifs de capitaux selon l'art. 41 al. 1 OBA-FINMA ?

Oui Non

238 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec une PEP comme cocontractant, détenteur de contrôle, ayant droit économique des valeurs patrimoniales et/ou fondé de procuration

239 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec des clients privés et /ou des ayants droit économiques privés avec avoirs administrés (y compris les prises en compte doubles) < CHF 1 000 000.-

- 240 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec des clients privés et /ou des ayants droit économiques privés avec avoirs administrés (y compris les prises en compte doubles) de CHF 1 000 000.- à CHF 5 000 000.-
- 241 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec des clients privés et /ou des ayants droit économiques privés avec avoirs administrés (y compris les prises en compte doubles) de > CHF 5 000 000.-
- 242 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec des intermédiaires financiers non soumis à surveillance
- 243 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) comportant des risques accrus (au total)
- 244 Nombre de relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) comportant des risques accrus (nouvelles durant l'exercice)
- 245 Nombre de communications au MROS durant l'exercice
- 246 Total des avoirs gérés (y compris prises en compte doubles) pour les relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec une PEP comme cocontractant, détenteur de contrôle, ayant droit économique des valeurs patrimoniales et/ou fondé de procuration
- 247 Total des avoirs gérés à la date de l'audit (y compris prises en compte doubles) pour les relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) avec un cocontractant et/ou un ayant droit économique dont le siège/le domicile se situe en Europe du Sud/de l'Est (hors pays de l'UE), en Afrique, en Asie centrale, en Asie occidentale/du Sud (sans l'Inde) et/ou en Amérique latine
- 248 Total des avoirs gérés (y compris prises en compte doubles) pour les relations d'affaires durables (« master account » ou relation principale) comportant des risques accrus
- 249 Nombre de relations d'affaires pour lesquelles des cryptoactifs sont comptabilisés/gérés et/ou des services VASP proposés.

G.3 Informations sur les activités crossborder exercées

Saisir sous cette rubrique les activités commerciales transfrontières éventuelles de la société.

- 250 Indication des pays de domicile des placements collectifs étrangers auxquels des services sont fournis

N°	Domicile(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

251 Indication des pays de domicile des clients privés étrangers auxquels des services (gestion de fortune et/ou conseil en placement) sont fournis

N°	Domicile(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

252 Indication des pays de domicile des clients professionnels ou institutionnels auxquels des services (gestion de fortune et/ou conseil en placement) sont fournis

N°	Domicile(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

253 La société dispose-t-elle d'une présence physique à l'étranger ?
 Oui Non

254 Répertoire des présences physiques à l'étranger.

N°	Domicile(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>
invisible: rowid-P	<input type="text"/>

255 Y a-t-il des activités présentant un lien avec l'étranger nécessitant une collaboration avec des intermédiaires ?
 Oui Non

256 Des tâches sont-elles déléguées à des prestataires de services étrangers ?
 Oui Non

257 Des banques depositaires domiciliées à l'étranger sont-elles utilisées dans le cadre de la gestion de fortune individuelle ?
 Oui Non

258 Veuillez indiquer le pays de domicile, le nombre de clients et le total de la fortune gérée.

N°	Domicile(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>
invisible: Nombre de clients rowid-D	<input type="text"/>
<input type="text"/>	

Fortune totale gérée

CHF

259 Dans le cadre de la gestion de placements collectifs, la gestion des placements est-elle déléguée à l'étranger?

Oui Non

260 Veuillez indiquer le pays de domicile, le nombre de placements collectifs et le total de la fortune gérée.

invisible: rowid-D	N°	Domicile(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre de placements collectifs de capitaux	
	<input type="text"/>	
	Fortune totale gérée	
	CHF	

261 La société est-elle inscrite comme "investment adviser" auprès de la US Securities and Exchange Commission (SEC) ?

Oui Non

262 La société a-t-elle déposé une demande d'inscription en tant qu'"investment adviser" auprès de la SEC, dont le traitement est encore en cours ?

Oui Non

263 Existe-t-il d'autres autorisations ou enregistrements à l'étranger ?

Oui Non

264 Veuillez préciser :

G.4 Autres activités

La direction et le gestionnaire de placements collectifs de capitaux étrangers peuvent exercer d'autres activités selon la loi. Celles-ci incluent notamment la gestion de fonds pour des placements collectifs étrangers et la représentation de placements collectifs étrangers. Lorsque d'autres activités sont exercées, le total de la fortune du fonds concernée, mais aussi les revenus générés à ce titre doivent être indiqués.

265 D'autres activités sont-elles exercées ?

- Gestion de placements collectifs étrangers au sens de l'art. 26 al. 2 LEFin
- Représentation de placements collectifs étrangers
- Gestion ou conseil relatifs aux produits structurés
- Gestion ou conseil en matière de certificats gérés activement (AMC - Actively managed certificates)
- Autres activités en rapport avec des produits, des special purpose vehicles ou des AMC structurés (par ex. administration)
- Aucun

- 266 D'autres activités sont-elles exercées ?
- Gestion de placements collectifs étrangers
 - Représentation de placements collectifs étrangers
 - Acquisition de participations dans des sociétés dont le but principal est d'exercer des activités relevant de la gestion de placements collectifs
 - Gestion des comptes de parts
 - Fourniture de prestations administratives en rapport avec les placements collectifs et les fortunes analogues, comme le portefeuilles collectifs internes, les fondations de placements et les société d'investissement
 - Garde et administration technique de placements collectifs
 - Gestion ou conseil relatifs aux produits structurés (y c. special purpose vehicles structurés)
 - Gestion ou conseil en matière de certificats gérés activement (AMC - Actively managed certificates)
 - Autres activités en rapport avec des produits, des special purpose vehicles ou des AMC structurés (par ex. administration)
 - Aucune
- 267 Veuillez préciser les autres activités en rapport avec des produits, des special purpose vehicles ou des AMC structurés (par ex. administration)
-
- 268 Fortune totale du fonds pour laquelle l'activité de gestion de fonds étrangers est exercée
- CHF
- 269 Total des revenus provenant de la gestion de fonds de placements collectifs étrangers
- CHF
- 270 Total des revenus provenant de l'activité de représentant de placements collectifs étrangers
- CHF
- 271 Fortune totale du fonds pour laquelle l'activité de garde et de gestion technique de placements collectifs de capitaux est exercée
- CHF
- 272 Total des revenus provenant de la garde ou de l'administration technique de placements collectifs
- CHF
- 273 Volume des produits structurés gérés et/ou conseillés (y c. special purpose vehicles structurés)
- CHF
- 274 Nombre de produits structurés gérés et/ou conseillés (y c. special purpose vehicles structurés)
-
- 275 Domicile(s) de ces produits structurés gérés et/ou conseillés (y c. special purpose vehicles structurés)
- UE/EEE, Royaume-Uni, Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande
 - Asie (hors Japon, Corée du Sud et Asie centrale)
 - Amérique latine, Afrique, Europe de l'Est, Proche-Orient, Moyen-Orient, Asie centrale
 - Caraïbes et Atlantique (Îles Caïmans, Îles Vierges britanniques, Bermudes, Bahamas)
 - Autres pays
- 276 Volume des certificats activement gérés (AMC - actively managed certificates) sous gestion et/ou conseillés
- CHF
- 277 Nombre de certificats activement gérés (AMC - actively managed certificates) sous gestion et/ou conseillés
-

- 278 Domicile(s) des certificats activement gérés (AMC - actively managed certificates) sous gestion et /ou conseillés
- UE/EEE, Royaume-Uni, Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande
 - Asie (hors Japon, Corée du Sud et Asie centrale)
 - Amérique latine, Afrique, Europe de l'Est, Proche-Orient, Moyen-Orient, Asie centrale
 - Caraïbes et Atlantique (Îles Caïmans, Îles Vierges britanniques, Bermudes, Bahamas)
 - Autres pays

279 Des services "execution only" sont-ils fournis aux clients ?

Oui Non

280 Total des actifs provenant des services execution only pour les clients

CHF

281 Nombre de clients auxquels des services "execution only" sont fournis

282 Total des actifs issus de services execution only fournis à des clients étrangers

CHF

283 Nombre de clients étrangers auxquels des services execution only sont fournis

284 Des cryptoactifs sont-ils utilisés pour des "Execution - Only" clients?

Oui Non

285 D'autres services sont-ils fournis dans les domaines des family offices, de la structuration d'investissements et/ou des activités fiduciaires ?

Oui Non

286 La société réalise-t-elle d'autres activités qui génèrent des revenus ?

Oui Non

287 Décrivez les autres activités de la société qui génèrent des revenus.

288 Total des revenus provenant d'autres activités

CHF

289 Utilisez-vous des applications fondées sur l'IA dans le cadre de votre activité ?

Oui Non

290 Si oui, dans quels domaines ?

- Gestion d'actifs pour les organismes de placement collectif / mandats individuels
- Conseil en investissement pour les organismes de placements collectifs / mandats individuels
- Fonctions de front office
- Conformité et conduite
- Gestion des risques
- Optimisation des processus
- Surveillance du système
- Analyses, résumés, etc. reposant sur des modèles d'IA génératifs
- Autre (veuillez préciser)

291 Veuillez préciser

G.5 Investissement des fonds propres

Cette section contient des informations sur l'investissement des fonds propres.

292 Montant des fonds propres investis à court terme (durée maximale de douze mois) (hors participations)

CHF

293 Nombre de transactions effectuées via l'investissement des fonds propres

294 Revenus générés par l'investissement des fonds propres

CHF

H. Risques opérationnels

295 Quel était le montant total des pertes financières résultant d'erreurs opérationnelles?

CHF

296 Combien d'erreurs d'évaluation de la VNI à caractère essentiel selon la directive AMAS ont été constatées durant l'exercice dans les placements collectifs de capitaux suisses?

297 Quel a été le montant du dommage financier éventuel?

CHF

298 Combien de violations actives aux prescriptions de placement sont apparues au cours de l'exercice dans les placements collectifs de capitaux suisses?

299 Quel a été le montant du dommage financier éventuel?

CHF

300 Votre établissement a-t-il été attaqué par des cyberattaques durant l'exercice ayant des implications opérationnelles?

Oui Non

301 Quel a été le montant du dommage financier éventuel?

CHF

I. ESG / Développement durable

302 Votre établissement a-t-il une stratégie de développement durable au niveau de l'entreprise ?

Oui Non

303 Votre établissement a-t-il une stratégie de développement durable au niveau des placements collectifs de capitaux gérés ?

Oui Non

304 Votre institut est-il concerné par la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) de l'UE ? (p. ex. en raison de la gestion de fonds UE)

Oui Non

- 305 Votre établissement dispose-t-il de ressources ESG internes spécialisées en matière ESG ?
 Oui Non
- 306 Taux d'occupation total des collaborateurs, en équivalent temps plein, dans le domaine ESG/ développement durable
- 307 Votre établissement s'appuie-t-il sur les ressources ESG du groupe ?
 Oui Non
- 308 Les critères ESG/de développement durable font-ils partie du processus d'investissement?
 Oui Non
- 309 Utilisez-vous vos propres ratings ou scores ESG ?
 Oui Non
- 310 Utilisez-vous des ratings ou scores ESG externes ?
 Oui Non
- 311 De quels fournisseurs proviennent les ratings ou scores ESG que vous utilisez ?
- 312 Les risques ESG/ de développement durable sont-ils pris en compte dans la gestion des risques / le contrôle des risques ?
 Oui Non
- 313 Les risques ESG/ de développement durable sont-ils pris en compte dans le reporting des risques ?
 Oui Non
- 314 Les collaborateurs reçoivent-ils une formation adéquate sur le point de vente concernant l'offre de produits ESG ?
 Oui Non
- 315 Gérez-vous des placements collectifs de capitaux qui orientent la stratégie de placement vers des critères ESG/de développement durable?
 Oui Non
- 316 L'établissement dispose-t-il de mandats de gestion de fortune individuels qui tiennent compte de critères ESG/de développement durable?
 Oui Non
- 317 Nombre de mandats de gestion de fortune individuels
- 318 Total des actifs sous gestion de ces mandats de gestion de fortune individuels
- 319 L'établissement dispose-t-il de mandats de conseil en placement individuels qui tiennent compte de critères ESG / de développement durable ?
 Oui Non
- 320 Nombre de mandats de conseil en placement individuels
- 321 Total des actifs conseillés de ces mandats de conseil en placement individuels

J. Gestion de la fortune de prévoyance

Selon l'art. 24 LEFIN, est considéré comme gestionnaire de fortune collective quiconque gère à titre professionnel des valeurs patrimoniales au nom et pour le compte d'institutions de prévoyance, pour autant que les seuils définis soient dépassés. Les institutions de prévoyance sont définies comme suit selon l'art. 34 OEFin :

1. les institutions de prévoyance enregistrées et non enregistrées,
2. les fonds d'aide au mécénat,
3. les fondations d'investissement,
4. les fondations du pilier 3a,
5. les fondations de libre passage.

Une institution de prévoyance est considérée comme « enregistrée » lorsqu'elle offre la part obligatoire de la prévoyance professionnelle. Les « institutions de prévoyance non enregistrées » opèrent uniquement dans le domaine surobligatoire. Indépendamment de ce critère, les institutions de prévoyance enregistrées et non enregistrées sont assujetties à la surveillance de la fondation correspondante.

Si l'institut gère indirectement des valeurs patrimoniales d'une institution de prévoyance suisse, c'est à dire s'il n'existe aucun contrat direct de gestion de fortune avec l'institution de prévoyance mais que la gestion a été déléguée, ces valeurs patrimoniales doivent également être indiquées ici, pour autant qu'elles soient connues.

Les actifs gérés indiqués dans cette section font partie intégrante des actifs déjà saisis à la section E. Données concernant la gestion de fortune individuelle, et, en cas de gestion indirecte via des placements collectifs de capitaux, font partie intégrante des actifs déjà saisis à la section C. Données concernant les placements collectifs de capitaux gérés (Asset Management).

Les actifs conseillés indiqués dans cette section font partie des actifs déjà comptabilisés dans la section F. Données concernant les mandats de conseil (Advisory), et, en cas de conseil indirect via des placements collectifs de capitaux, font partie intégrante des actifs déjà saisis à la section D. Données concernant les placements collectifs de capitaux sous mandat de conseil (Advisory).

322 Votre établissement gère-t-il les valeurs patrimoniales d'institutions de prévoyance suisses au sens de l'art. 34 al. 2a OEFin ?
 Oui Non

323 Fortune totale d'institutions suisses de prévoyance gérée (directement et indirectement)

CHF

324 Dont fortune gérée avec relation clients "directe"

CHF

325 Dont fortune gérée avec relation clients "indirecte"

CHF

326 Dont fortune gérée dans des placements collectifs

CHF

327 Montant total de la fortune gérée d'institutions de prévoyance suisses, dont la gestion de portefeuille est déléguée ou subdéléguée à des tiers

CHF

328 Nombre d'institutions de prévoyance suisses pour lesquelles il existe un contrat de gestion des actifs

329 Veuillez fournir les indications demandées ci-après concernant les mandats d'institutions de prévoyance suisses pour lesquels la société assure la gestion de fortune

N°	Type d'institution de prévoyance
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Montant des actifs sous gestion
	CHF
	Rapport entre les actifs sous gestion de l'institution de prévoyance en question et le total de ses actifs (si ce rapport n'est pas connu, il est possible d'indiquer une estimation)
	<input type="text"/>

330 Y a-t-il des mandats de conseil en placement pour des institutions de prévoyance suisses ?

Oui Non

331 Montant total de la fortune d'institutions de prévoyance suisses avec lesquelles un mandat de conseil en placement a été conclu.

CHF

332 Nombre d'institutions de prévoyance suisses avec lesquelles un mandat de conseil en placement a été conclu.

333 L'établissement fournit-il des services pour des institutions de prévoyance suisses en plus de la gestion de fortune ou du conseil en placement ?

Oui Non

334 Quels sont les services fournis par l'établissement à des institutions de prévoyance suisses en plus de la gestion de fortune ou du conseil en placement ?

- Direction
- Gestion des risques
- Comptabilité
- Autres (veuillez préciser)

335 Description:

336 Nombre d'institutions de prévoyance pour lesquelles l'établissement assure la direction

337 Fortune totale des institutions de prévoyance pour lesquelles l'établissement assure la gestion.

CHF

- 338 Existe-t-il des interférences au niveau du personnel entre votre établissement et une institution de prévoyance suisse et/ou est-ce que des collaborateurs de votre établissement assument d'autres mandats auprès d'une institution de prévoyance suisse ?
 Oui Non

339 Décrivez les mandats exercés ainsi que la relation entre l'institution de prévoyance et votre établissement.

K. Autres remarques liées au recensement de données

340 Autres remarques liées au recensement de données